

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 3 juillet 2015

Service instructeur
Direction à l'Action Territorialisée

5^{ème} Commission
N° CP-2015-7-5-5

Service consulté

**CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DES TROIS PAYS 2014-2019
CRÉATION D'UN PARKING-RELAIS A SIERENTZ
APPROBATION DU PROJET ET DE LA CONVENTION FINANCIERE AVEC LE
CANTON DE BALE VILLE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de valider le projet de création d'un parking-relais de 41 places à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier A35/RD 19 à hauteur de SIERENTZ, d'approuver le montant de l'opération à 150 000 € TTC, la convention financière avec le Canton de Bâle Ville et d'autoriser le Président à la signer.

Le montant de l'opération s'élève à 150 000 € TTC et les crédits ont été inscrits au Budget 2015 de la Direction de l'Action Territorialisée

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays 2014-2019, l'Assemblée Départementale a approuvé, lors de sa séance du 23 janvier 2015, la 1^{ière} révision de ce dispositif.

Sous maîtrise d'ouvrage départementale, le projet de création d'un parking-relais de 41 places à proximité immédiate de l'échangeur A35/RD 19 bis de Sierentz a été ainsi inscrit dans le cadre de la 1^{ière} révision.

Ce projet est situé sur l'emprise départementale de la RD 19 bis III.

Le montant de l'opération s'élève à 150 000 € TTC et les crédits ont été inscrits au Budget 2015 de la Direction de l'Action Territorialisée.

Le projet de création de parking-relais, dont un dossier est déposé sur le bureau de votre assemblée, consiste notamment à :

- ❖ créer 41 places dont 1 place pour personnes à mobilité réduite et 1 emplacement pour deux roues,
- ❖ clôturer les deux zones et limiter leurs entrées par des portiques à gabarit réduit,
- ❖ planter dans les espaces verts des arbustes et installer deux poubelles,
- ❖ mettre en place une signalétique pour identifier le parking,
- ❖ prévoir lors de la consultation, sous la forme d'option, la possibilité d'ajouter au projet de l'opération :
 - un éclairage du parking principal,
 - deux caméras de sécurité,
 - un abri à deux roues fermé avec accès sécurisé compte tenu de la présence à moins de 3 kilomètres de plusieurs agglomérations,
- ❖ rétablir l'accès au chemin agricole existant.

Les travaux sont programmés pour être réalisés au courant de l'été 2015.

Les équipements complémentaires seront mis en œuvre au regard de leur coût et sous réserve d'une prise en charge locale de leur entretien et de leur gestion.

Dans le cadre du Pendlerfonds ce projet est éligible à une subvention de 60 000 CHF. Ce fonds permet de subventionner des projets de l'Agglomération Trinationale de Bâle contribuant à réduire la pression sur les parkings dans les espaces publics et de transférer le trafic automobile vers d'autres formes de transport plus respectueuses de l'environnement. Les recettes du Pendlerfonds proviennent des cartes de stationnement destinées aux pendulaires et aux visiteurs. Il a été mis en place en 2014.

Une convention financière arrête les modalités de la participation financière du Canton de Bâle-Ville – Bau und Verkherdepartement.

Cette subvention sera versée en deux fois :

- ❖ 30 000 CHF au démarrage des travaux,
- ❖ 30 000 CHF après le décompte final des dépenses de construction.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de valider le projet de création d'un parking-relais de 41 places à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier A35/RD 19 à hauteur de SIERENTZ,
 - d'approuver :
 - le montant de l'opération à 150 000 € TTC, la dépense sera imputée au programme A111, chapitre 23, fonction 621, nature 23151,
 - la convention financière relative à la participation du Canton de Bâle-Ville à hauteur de 60 000 CHF dans le cadre du Pendlerfonds ; la recette sera recouvrée au programme A111, chapitre 13, fonction 621, nature 1328,
 - de m'autoriser à signer cette convention financière.
 -
- Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN